

Assurez les biens que vous mettez en location



ASSURANCE
PROPRIÉTAIRE
NON OCCUPANT

PARTICULIERS



 **PRO BTP**

Propriétaires non occupants, la sérénité vous habite



Pour qui ?

L'assurance Propriétaire non occupant s'adresse aux propriétaires de biens immobiliers mis en location (meublés ou non). Elle assure aussi les biens en cours de construction ou inoccupés.



Dans quel cas ?

Cette assurance couvre les dommages provoqués par les installations ou les équipements du propriétaire lorsque la responsabilité du locataire n'est pas engagée. Elle prend en charge les dommages causés au bâtiment assuré mais aussi les dégâts occasionnés aux logements voisins ou aux parties communes.



J'ai loué mon appartement à Rémi, un jeune étudiant.

Il avait une assurance Multirisques Habitation.

Un incendie dû à un défaut de panneau électrique a endommagé le bâtiment.

Les dégâts qui ont endommagé mon appartement et les parties communes ont été couverts par mon assurance Propriétaire non occupant.

M^{me} Martin

Un contrat, de nombreux avantages

- + **Bâtiment assuré indemnisé en valeur à neuf⁽¹⁾** lorsque les travaux sont effectués dans les 2 ans à compter du sinistre.
- + **Remboursement des loyers non perçus⁽²⁾** si vos locataires ont dû quitter les bâtiments endommagés à la suite d'un sinistre garanti, grâce à la garantie Perte de loyers.
- + **Prise en charge de votre mobilier⁽³⁾** pour un bien meublé mis en location ou une habitation meublée inoccupée.
- + **Garantie de la responsabilité du propriétaire** jusqu'à 20 millions⁽⁴⁾ suite à un événement accidentel provoqué par le bâtiment assuré ou les installations à caractère immobilier.

L'obligation des copropriétaires



La loi Alur du 24/03/2014 oblige les copropriétaires (occupants ou non) à souscrire une assurance Responsabilité civile pour garantir leur responsabilité de propriétaire envers leur locataire, leur voisin, un tiers ou la copropriété.

Cette garantie est incluse dans notre contrat.

(1) Offre soumise à conditions.

(2) Pendant une durée de deux ans maximum. Soumis à conditions.

(3) Selon montant défini aux conditions particulières. Soumis à conditions.

(4) Montant non indexé mais susceptible d'actualisation.

Toutes les garanties pour les propriétaires non occupants

Vos garanties	Immeuble donné en location vide ou meublé	Habitation innocupée	Immeuble en construction	Bâtiment divers
Incendie/explosion	✓	✓	✓	✓
Chute de la foudre	✓	✓	✓	✓
Dégâts des eaux	✓	✓	✓	✓
Tempête	✓	✓	✓	✓
Catastrophe naturelle/ attentats	✓	✓	✓	✓
Catastrophes technologiques	✓	✓	✓	✓
Frais annexes	✓	✓	✓	✓
Responsabilités immeuble	✓	✓	✓	✓
Défense	✓	✓	✓	
Accident électrique bâtiment	✓	✓	✓	
Choc véhicule terrestre ou avion	✓	✓	✓	
Bris de vitres	✓	✓	✓	
Poids neige / grêle et avalanches	✓	✓	✓	
Fumée sans incendie	✓	✓		
Gel/Inondation	✓	✓		
Dommages cambriolage	✓	✓		
Perte de loyers	✓			
Privation de jouissance			✓	

Des tarifs justes

Éric

loue son bien immobilier

**2 pièces
non meublé,
< à 70 m²⁽¹⁾**

87,59 €⁽²⁾



Sylvie

loue son appartement

**3 pièces,
non meublé,
cuisine équipée,
< à 120 m²⁽¹⁾**

135,17 €⁽²⁾

Plus de garanties, moins d'impôts

La totalité du montant des cotisations de votre contrat est déductible de vos impôts fonciers.

(1) Sans dépendance, sans sinistre déclaré depuis 3 ans, paiement en une fois, partout en France métropolitaine.

(2) Sur la base des tarifs 2018.

Toutes les assurances Auto et Habitation sont chez PRO BTP

- résidence principale, résidence secondaire, mobil-home...
- auto, moto, cyclo, caravane, camping-car...

Votre devis sur simple demande



au **01 57 63 66 70**



dans nos **agences Conseil**
(toutes les adresses sur www.probtp.com)

Contrat souscrit auprès de PROTEC BTP en collaboration avec la SAF BTP IARD qui utilise les moyens administratifs et techniques des Caisses du Bâtiment et des Travaux publics regroupées au sein de PRO BTP.

PROTEC BTP Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, Entreprise régie par le Code des assurances au capital de 28 140 200 €, RCS PARIS 411 360 472 – N° de TVA intracommunautaire : FR 92 411 360 472 - 8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

SAF BTP IARD Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans IARD Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 5 337 500 € entièrement versé, régie par le Code des Assurances Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 332 074 343 – RCS PARIS

